



## ASSEMBLEE GENERALE ALGAM 16 JUIN 2021 A 19 H

Président de séance : Mr Yves BLETTERY

Secrétaire de séance : Mme Marion TERRASSE

### I- Présentation des excusés et des présents :

#### Excusés :

- Mr RIBOULET : Président du Conseil Départemental
- Mr PERISSOL : Président de la Communauté d'Agglomération, Maire de MOULLINS
- Mr DENIZOT : Maire d'AVERMES
- Mme CHAPOVALOF : Vie Associative Mairie d'Avermes

#### Présents :

- Mr SCHAER J-M représentant la commune d'Yzeure
- Mr FAYE Amadou Maire-Adjoint aux Sports représentant la commune d'Avermes.
- Mr LABBAT Jean-François Vice-Président du Comité Régional AURA Fédération Sports Pour Tous
- Mme GABIER Arlette Secrétaire Comité Régional AURA Fédération Sports Pour Tous
- Mr TAVERNIER Patrick Président du Comité Départemental Fédération Sports Pour Tous
- Mr ALLIER Gérard Président d'Honneur de l'ALGAM
- Mme CHALMIN Fabienne représentante de l'EAMYA et PSLA
- Mr TIMZOUERT Jean-Claude Caisse d'EPARGNE

#### ABSENT :

- Mr KARI Johnny : Maire Adjoint aux Sports Commune de MOULINS

### II- QUORUM

Nombre de présents en début de séance :33

Nombre de pouvoir : 38

71 sur 691 inscrits.

Le quorum qui doit être de 10% est atteint donc l'AG peut valablement délibérer.

### III- Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'AG du 15 septembre 2020

Le compte rendu était consultable en ligne sur le site de l'Association.

Adopté à l'unanimité.



2) Rapport moral de la Présidente Héléna KOZMA-PAUL :

Nous voici à nouveau réunis pour notre assemblée générale annuelle qui est encore un peu décalée. C'est une année difficile pour l'ALGAM toutes les activités ont cessé depuis le 2 novembre 2020 soit deux mois après le début des inscriptions et ont repris le 9 juin 2021 jusqu'à la fin de la saison. Nous avons sollicité auprès des municipalités une prolongation de la saison jusqu'au 10 juillet que nous ne maintenons pas pour des raisons de fonctionnement.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence aujourd'hui. Cela témoigne de l'intérêt que vous portez aux activités de l'Association. Vous savez aussi que c'est grâce à vous que l'ALGAM perdure depuis plusieurs années.

Il est important de rappeler les valeurs de notre association qui sont celles de notre Fédération Sports Pour Tous.

- Promouvoir dans une ambiance de convivialité, de partage et d'échange la mise en œuvre des activités physiques et sportives de détente et de loisirs pour tous âges et cela dans tous les milieux en tant que facteur de santé et bien sûr favoriser le bien vivre ensemble.
- En effet, la diversité de nos activités nous permet d'accueillir des adhérents dès 1 an à plus de 80 ans en pleine santé, ou avec des pathologies diverses qui nécessitent des activités adaptées. Actuellement un groupe la commission SSBE (Sport Santé Bien Etre) travaille sur le projet Sport sur Ordonnance.
- Concrètement l'ALGAM met en œuvre cet objectif et propose un large éventail de disciplines pour répondre aux attentes de chacun en calculant au plus juste la contribution financière des pratiquants ? en s'adaptant aux besoins et aux demandes de tous les publics, grâce :
  - \* Aux aides de la Fédération SPT, pour la mise en œuvre de stages de perfectionnement ou de découverte de nouvelles pratiques sportives pour les animateurs, pour la préparation de certificat de qualification professionnelle pour de nouveaux animateurs.
  - \* Aux aides des 3 communes Avermes, Moulins, Yzeure qui mettent gratuitement à notre disposition des salles de sport.
  - \* A l'aide de Moulins Communauté qui met à notre disposition des créneaux à la piscine moyennant un droit d'entrée abordable.
  - \* A l'aide du collège Emile Guillaumin qui met gratuitement à disposition son gymnase (ce qui permet de pallier ponctuellement à des indisponibilités des salles au Palais des Sports).
  - \* A l'aide financière de l'état pour le SSBE ce qui a permis de maintenir les activités adaptées.

\* A PSLA qui prépare les contrats des animateurs(trices) pour la saison et qui gère également les salaires.

\* A nos 17 animateurs(trices) permanent(e)s auquel(les)s vous êtes très attachés qui ont chacun(e) leur spécificité, et qui en plus de leurs compétences et disponibilités, répondent à vos attentes et démontrent leur capacité à s'organiser pour se remplacer à chaque absence de l'un d'entre eux (elles). Deux animatrices nous quittent à la fin de cette saison.



\* A tous les adhérents, c'est grâce à votre fidélité et aux nouveaux arrivants que l'association maintient ses effectifs.

\* A nos bénévoles élus du Comité Directeur qui animent, organisent, coordonnent, gèrent et veillent de manière permanente au bon déroulement de la saison, sans oublier les bénévoles qui assistent l'animatrice au cours enfants et tous les bénévoles qui se rendent disponibles ponctuellement pour les inscriptions et les manifestations diverses.

\* A notre partenaire privé, Les Thermes de Bourbon l'Archambault pour la pratique d'Aquagym en eau thermale

\* A notre partenaire la Caisse d'Epargne

\* Et enfin l'EAMYA pour notre partenariat dans l'accompagnement d'un apprenti en alternance sur deux ans avec un établissement scolaire. Préparation du diplôme BPJEPS APT encadrée par Fabienne CHALMIN et Sarah LAMOUCHE. Loïc a obtenu son diplôme.

L'ALGAM est une association vivante dont la réussite tient à l'implication de tous et pour perdurer doit savoir accueillir de nouveaux bénévoles pour nous accompagner et permettre que chaque nouvelle saison puisse recommencer. Nous avons besoin de vous, je vous invite à laisser vos coordonnées ou à prendre contact avec les membres du Comité Directeur, si vous voulez et si vous pouvez vous impliquer à nos côtés.

Les manifestations auxquelles l'ALGAM participe

RAID'Y jeunes le 26 juin à YZEURE.

Journée des associations à AVERMES le 4 septembre 2021.

Forum des associations à l'espace Villars de MOULINS les 2 et 3 octobre 2021.

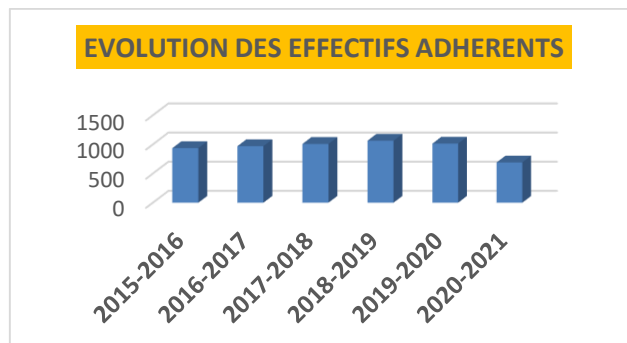
Le salon des familles à l'espace Villars de MOULINS le 23 octobre 2021.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne saison sportive.

3) Rapport d'activités présenté par Marion TERRASSE Secrétaire :

691 adhérents dont **618 Femmes** soit **89 %** de l'effectif et **83 Hommes** soit **11 %**

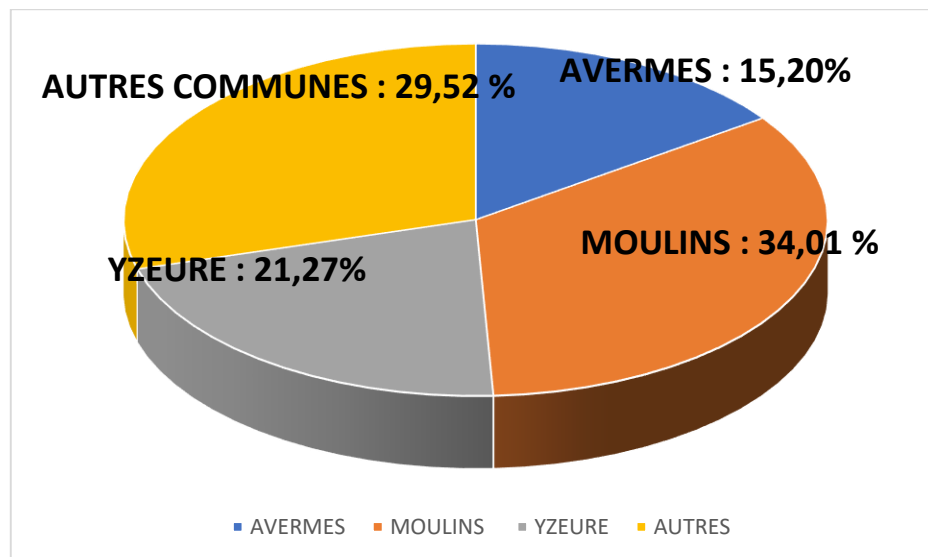
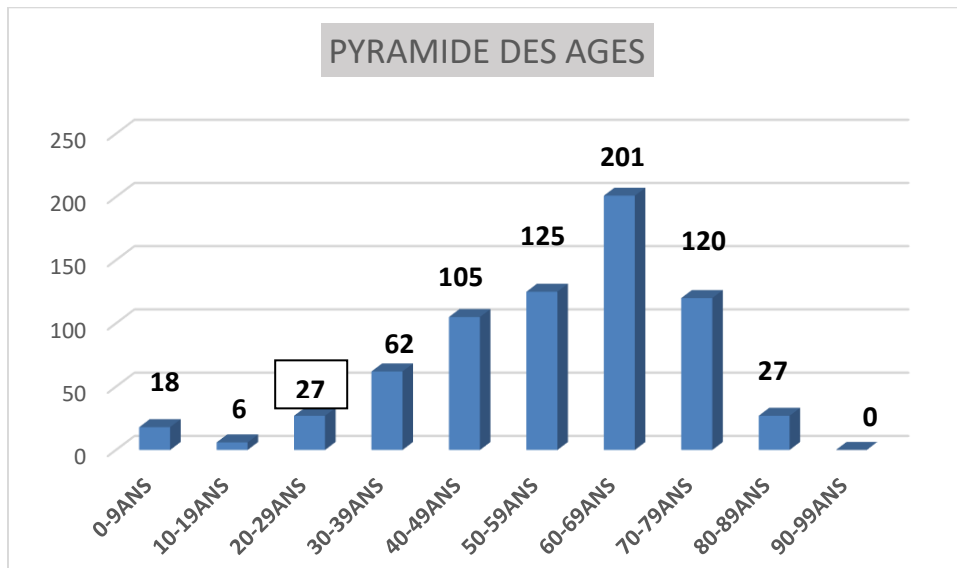
150 nouveaux adhérents





Le nombre d'adhérents pour cette année est satisfaisant compte tenu de la situation sanitaire qui a fait arrêter les inscriptions fin octobre 2020

La grande majorité des adhérents est dans la tranche d'âge 40 -79 ans et viennent des trois agglomérations Moulines- Avermes- Yzeure.





4) Rapports Financiers de la saison 2019-2020 et de l'exercice 2020 présentés par Mireille BURTIN Trésorière :

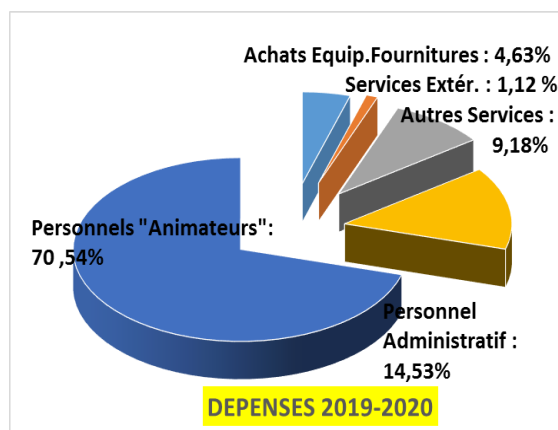
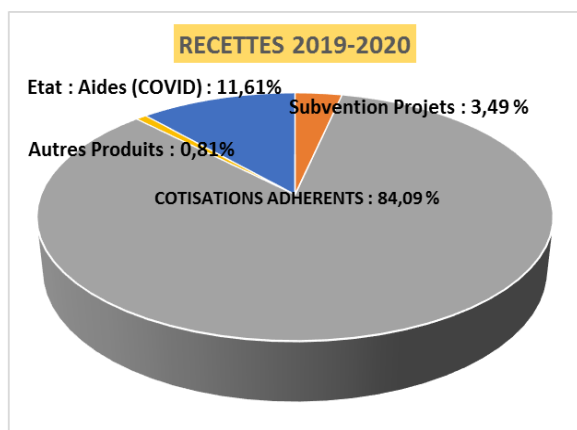
### RAPPORT FINANCIER DE LA SAISON SPORTIVE 2019-2020

- **Recettes**

Cotisations nettes	96 369.50
Aides de l'Etat sur salaires (crise sanitaire)	13 301.64
Subvention SSBE	4 000.00
Produits financiers	913.24
Produits exceptionnels	14.84
<b>Total des Recettes</b>	<b>114 599.22</b>

- **Charges**

Achat Approvisionnement (Fournitures, équipements...)	4 026.66
Services extérieurs (locations maintenance....)	973.13
Autres Services Extérieurs (formations, déplacements des Personnels, frais de téléphone affranchissement, Services...)	8 000.60
Salaires et charges salariales	74 055.73
• <i>Personnel Administratif</i>	<i>(12 645.77)</i>
• <i>Personnels « Animateurs »</i>	<i>(61 409.96)</i>
<b>Total des Charges</b>	<b>87 056.12</b>



- **Résultat**

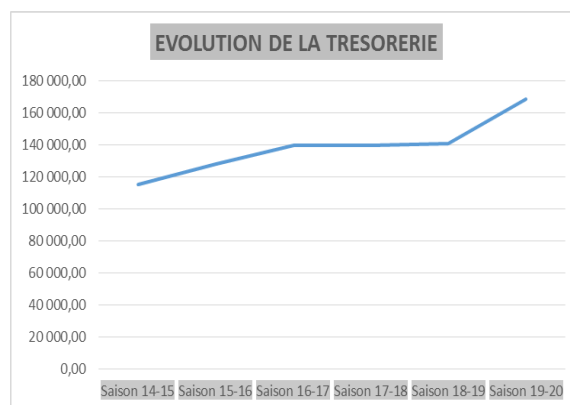
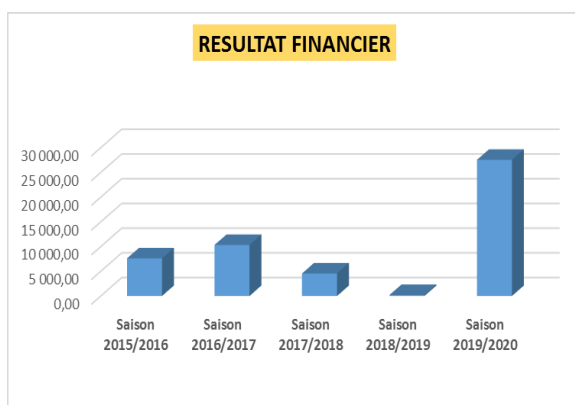
- Au 31 Août 2020 (fin de la saison sportive 2019-2020) **un excédent financier exceptionnel** de **27 543.10 €** était dégagé qui s'explique par :
  - Le nombre d'adhérents inscrits à cette saison sportive : 1 015 (objectif budgétaire de 1 000 adhérents atteint)
  - L'impact de la crise sanitaire qui a fait placer les personnels en chômage partiel sur la période du 15 Mars au 30 Juin avec maintien des salaires à 100% et en compensation une Aide de l'Etat. Les aides de l'Etat pour la période de mars à juin 2020 s'élèvent à 13 301.64 €



- Le Personnel administratif avec un contrat portant sur 15H. par semaine au lieu de 20H. pour le contrat précédent.
- Une structure dont les frais de fonctionnement ont été très réduits à partir du 15 Mars jusqu'à fin juin en raison du confinement

Cet excédent a conduit le Comité Directeur, lors de sa séance du 25 Juin 2020, à prendre la décision de faire une remise de 22.00 € pour tout adhérent qui reviendrait se réinscrire en septembre pour la saison suivante. Cette remise a été appliquée sur la cotisation d'adhésion à l'ALGAM, cotisation qui est comprise dans le forfait de base de 50.00 €. (Rappel : le forfait de base de 50.00 € inclut la licence et l'adhésion à l'ALGAM)

- Au 31 Août 2020, la trésorerie s'élevait à 168 619.45 € (contre 139 564.53 € au 31 Août 2017, 139 373.88 € au 31 Août 2018 et 140 643.07 au 31 Août 2019) somme répartie sur : Compte courant : 12 442.24 € - Livret A : 6 177.21 € - Compte Epargne Associatif : 150 000.00 € et Caisse : 0.00 €
- Remarque : une partie de l'excédent a été placée sur le Compte Epargne Associatif pour démarrer la saison suivante et permette la ristourne de 22.00 € sur le tarif de base consentie aux adhérents qui se réinscriraient en 2020-2021



## RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2020 –

### 1 - L'EXECUTION BUDGETAIRE

- <b>Recettes</b>	
Cotisations nettes des adhérents	49 994.30
Subventions Etat pour mise en place SSBE	3 500.00
Subvention Etat Remboursement Chômage Partiel	18 999.50
Fonds de Solidarité Fédération Française Sport Pour Tous	420.00
Produits Exceptionnels	2.00
Produits financiers	421.29
<b>Total des Recettes</b>	<b>73 337.09</b>

Par ailleurs, à ces recettes il convient de rajouter les Aides Indirectes apportées au niveau des :

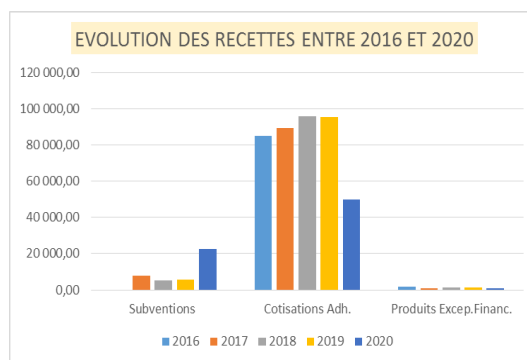
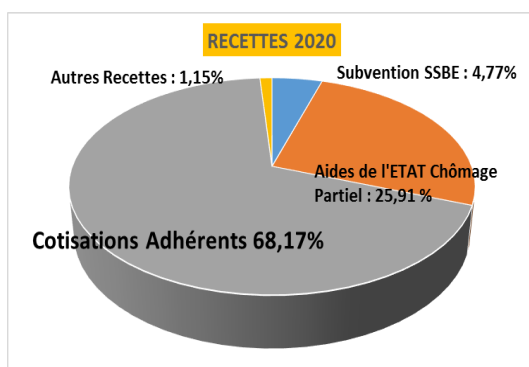
- \* Ressources humaines par le bénévolat estimé en 2019 à 19 913.00 €. L'activité de l'ALGAM a été ralentie en raison de la crise sanitaire du 9 Mars au 30 Juin puis du 2 Novembre au 31 Décembre



\* Collectivités Territoriales par la mise à disposition gratuite de salles et locaux. Ces aides sont chiffrées à 19 261.00 € pour l'exercice en raison du peu d'utilisation (environ 11 semaines de fonctionnement) suite à leur fermeture sur une grande partie de l'année soit :

- Conseil Départemental (local à la MDDS) : 1 190.00 € (estimation)
- Conseil Départemental (gymnase Collège E.Guillaumin) : 1 155.00 € (estimation)
- Mairie d'Avermes (salle de sports) : 4 775.00 €
- Mairie de Moulins (salles de sports) : 10 167.00 €
- Mairie d'Yzeure (salle H.Auclert + gymnase Bellevue) : 1 063.00 € (estimation)
- Communauté d'Agglomération (piscine) : 911.00 €

Ces Aides sont inscrites dans la comptabilité (classe 8) en recettes et en dépenses pour les mêmes montants. Les Collectivités sont vivement remerciées pour ces aides indirectes et pour toute la logistique qu'elles ont mise à disposition en septembre pour lancer la saison sportive 2020-2021 (protocoles sanitaires, jauges des salles, fléchages des circulations .....)



**La baisse des recettes perçues, en septembre 2020, auprès des adhérents** est pratiquement de 50% même si on est arrivé à inscrire 691 adhérents soit une baisse d'effectifs de l'ordre de 33%

Plusieurs raisons :

- la jauge des salles et le nombre de pratiquants plus restreint par ligne d'eau à la piscine expliquent en partie la baisse des effectifs notamment les effectifs des inscrits en « multicours ». Les protocoles sanitaires les ont obligés à se positionner sur les activités et donc à faire des choix plutôt sur une ou deux activités et non pas sur quatre ou cinq (64 multicours contre plus de 150 en situation normale)
- Beaucoup d'adhérents (environ 40%) se sont inscrits pour une seule activité
- Le climat « anxiogène » a fait que beaucoup d'adhérents notamment dans les tranches d'âge les plus avancées ont préféré « attendre » et pensaient s'inscrire après la Toussaint voire en janvier 2021. Or il n'y a plus eu d'inscriptions à partir du 15 Octobre 2020 comme il n'y avait pas eu d'inscription à Thermagym en mars 2020
- 543 adhérents ont bénéficié de la remise de 22.00 €

**Les subventions :**

- Pour les Projets du Sport Santé et Bien Etre : 3 500.00 € (crédits pour lesquels on demande un report sur la saison prochaine)



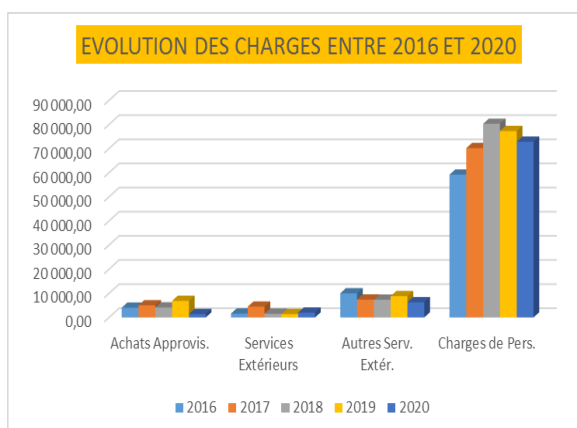
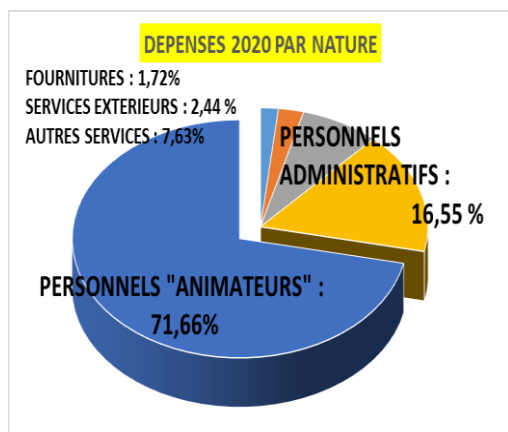
- Au titre du chômage partiel des salariés : 18 999.50 € reversés (auxquels il faut rajouter les allègements de cotisations sociales)
- Fonds de Solidarité de la Fédération Française Sports Pour Tous : 420.00 €

- **Charges**

Achat Approvisionnement (Fournitures, équipements...)	1 415.91
Services extérieurs (locations maintenance....)	2 013.28
Autres Services Extérieurs (formations des Personnels, frais de téléphone affranchissement...)	6 296.36
Salaires et charges salariales	72 810.84
- <i>Personnel Administratif</i>	(13 656.74)
- <i>Personnels « Animateurs »</i>	(58 111.30)
- <i>Médecine du travail</i>	(1 042.80)
<b>Total des Charges</b>	<b>82 536.39</b>

Les charges de fonctionnement ont été réduites considérablement du fait de la fermeture de la Structure (12% des charges) alors que les charges de personnels représentent 88% en raison de :

- La Décision de maintien des salaires à 100% avec mise en chômage partiel compensé par les Aides de l'Etat
- L'ALGAM s'était engagée avec l'EAMYA pour embaucher un apprenti sur 2 ans (octobre 2019 à août 2021) ce qui a impacté le budget même s'il y a eu un reversement pour chômage partiel.
- Personnel administratif en congé maladie avec un remplaçant jusqu'en mai 2020 à 20H./semaine A partir de juin un seul personnel administratif avec un contrat à 15H./semaine.



## 2 – RESULTAT DE L'EXERCICE

Recettes	73 337.09
Dépenses	82 36.89
	-----
<b>Déficit</b>	<b>9 199.30</b>





*Ce déficit de 9 199.30 € a été repris au 1<sup>er</sup> janvier dans la comptabilité 2021*

(Rappel : Excédent 2015 : 12 716.05 – Excédent 2016 : 11 836.15 – Excédent 2017 : 11 096.57 – Excédent 2018 : 8 569.95 Excédent 2019 : 7 566.58).

• Au 31 décembre 2020, la trésorerie s'élevait à 196 905.13 € répartie sur le Compte courant : 24 306.63 € - Livret A : 22 300.58 € - Compte Epargne Associatif : 150 297.92 €

Il n'y a pas eu de souci de Trésorerie. L'Association ayant un Fonds de Réserves de plus d'une année de fonctionnement lui permettant de faire face à la situation notamment pour assurer les salaires en attendant les versements de l'Etat au titre du chômage partiel.



## BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2021/2022

Le budget prévisionnel de la saison 2021-2022 a été adopté par le Comité Directeur du 20 Mai 2021.

Estimation des produits :

- |                                |           |   |
|--------------------------------|-----------|---|
| • Subventions diverses         | 20 000.00 | soit 20.00 % des recettes   |
| • Cotisations brutes           | 65 800.00 | recettes nettes sans les<br>Licences Fédérales soit 65.80 % des<br>recettes |
| • Produits financiers          | 1 000,00  | soit 1.00 % des recettes  |
| • Fonds de Réserves de l'ALGAM | 13 200.00 | soit 13.2% des recettes   |

**TOTAL DES PRODUITS** **100 000,00**

Estimation des charges :

- |   |           |                          |
|---|-----------|--------------------------|
| • Achat équipement fournitures                | 4 550.00  | soit 4.55 % des dépenses |
| • Services Extérieurs                         | 1 600.00  | 1.60 % «                 |
| • Autres charges de gestion                   | 8 200,00  | 8.20 % «                 |
| • Salaires et Charges Personnel Administratif | 18 250.00 | 18.25 % «                |
| • Salaires et charges Personnels Animateurs   | 67 400.00 | 67.40 % «                |

**TOTAL DES CHARGES** **100 000,00**

Ce projet de budget adopté par le Comité Directeur du 20 Mai 2021. Il est présenté en équilibre avec :



- Des demandes de subventions auprès de l'ANS (l'Agence Nationale du Sport) au titre du plan de relance des clubs suite à la crise sanitaire et à la mise en place d'activités pour le retour au sport
- Des Recettes de 65 800,00 € calculées sur la base de 700 adhérents inscrits à l'ALGAM au 31 décembre 2020 Si la situation sanitaire s'améliore les capacités d'accueil des salles et de la piscine pourront peut-être être réévaluées (jauges moins contraignantes) et ainsi nous permettre d'atteindre l'objectif de 1 000 adhérents en inscrivant plus des multi cours
- Néanmoins, le Comité Directeur a souhaité le maintien de l'offre d'activités identique aux saisons avant la COVID ce qui implique un budget en dépenses évalué à 100 000.00 € dont les charges de personnel qui représentent 85 000.00 €
- L'équilibre budgétaire sera obtenu par un prélèvement sur les fonds de Réserves de réserves de l'Association envisagé à hauteur de 13 200.00 € si on doit rester à 700 adhérents

### **COTISATIONS 2021 /2022 POUR INFORMATION**

Les tarifs

Suite à la révision des statuts, l'Article 4 du Titre I prévoit que «le montant de la cotisation et les modalités de versement sont fixés chaque année par le Comité Directeur et présentés pour information à l'Assemblée Générale ».

Les tarifs de la saison 2021-2022 ont été adoptés par le Comité Directeur du 20 Mai 2021 sans aucune augmentation par rapport aux tarifs de 2020-2021 de façon à ce que l'ALGAM reste accessible au plus grand nombre.

Le tarif de l'activité nouvelle Bike sera calculé en intégrant le coût horaire de l'animatrice majoré du coût de la location de la salle équipée qui sera facturé aux 11 adhérents

Les commissaires aux comptes Alain BOUTERIGE et Alain GIRARDON donnent lecture de leurs vérifications et donnent quitus à la trésorière qu'ils remercient pour la qualité du travail réalisé.

Le rapport moral, le rapport d'activités et les rapports financiers sont soumis au vote.

Ces rapports après réponses aux questions d'ordre financier sont adoptés à l'UNANIMITE.

5) Vote du budget 2021 -2022

Le budget est présenté en équilibre. Proposition de maintenir les tarifs actuels

La proposition de budget est adoptée à l'UNANIMITE

6) Interventions diverses :

-Gérard ALLIER Président d'Honneur

- Patrick TAVERNIER

-Jean François LABBAT

-Arlette GABIER

-Amadou FAYE

- J M SCHAER

- Jean-Claude TIMZOUERT

La séance est levée à 19h45 et les participants sont invités à prendre une boisson et à sortir avec leur verre dans le respect des règles sanitaires du moment.